

**Projet de rapprochement avec Terrena : signature du contrat de cession
entre les actionnaires majoritaires de Tipiak S.A. et Terrena en vue de
l'acquisition d'une participation majoritaire dans Tipiak S.A**

Avec

- . un actionnariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . plus de 1 300 personnes,
- . sept sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

secteur « sec » :

- . épicerie,
- . panification.

Terrena et les actionnaires majoritaires de Tipiak S.A. ont indiqué avoir signé un contrat de cession en vue de l'acquisition par Terrena d'une participation majoritaire auprès des sociétés Maison Groult, Société de Gestion Billard et Monsieur Hubert Grouès, représentant environ 77,53 % du capital de Tipiak S.A. (et non plus 77,95 % compte tenu de l'émission récente de 5.000 actions gratuites) pour un prix de 82 € par action (le « **Bloc de Contrôle** »).

Cet accord est conclu à la suite des avis remis par les instances représentatives du personnel respectives du groupe Tipiak et de Terrena.

La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle restera soumise à l'obtention de l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence qui est prévue pour intervenir au cours du premier semestre 2024.

Une fois réalisée l'acquisition du Bloc de Contrôle, Terrena déposera une offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'« **OPAS** ») sur le solde des actions Tipiak S.A. à un prix envisagé de 88 € par action. Terrena a l'intention, en cas d'atteinte du seuil légal à l'issue de l'OPAS, de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions Tipiak S.A. non apportées à l'OPAS conformément à la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte et dans l'attente de la réalisation de l'opération, le conseil d'administration de Tipiak S.A. a décidé de maintenir dissociées les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La présidence du conseil d'administration sera confiée à compter du 1^{er} janvier 2024 à Monsieur Eric André, administrateur de la société, et Monsieur Jean-Joseph Schiehlé continuera à exercer ses fonctions de directeur général.

NYSE Euronext Paris -
Compartiment C
ISIN FR0000066482
Reuters TIPK.PA
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :
emmanuelle.pavard@tipiak.fr

www.tipiak.fr

Tipiak, tout est dans la recette